**UE 2.10 CORRIGE AUTOEVALUATION**

|  |  |
| --- | --- |
| **D** | **déchets** |
| **A** | **Associés** |
| **S** | **Aux soins** |
| **R** | **A risque** |
| **I** | **infectieux** |

|  |  |
| --- | --- |
| **D** | **Déchets** |
| **A** | **Associés** |
| **O** | **Ordures** |
| **M** | **ménagères** |

**Les changes adultes sont-ils des DASRI ?**

Les protections pour adultes incontinents ne sont pas des DASRI par nature. Elles sont à éliminer par la filière des déchets ménagers et assimilés sauf si un

risque infectieux existe. A cet égard, elles peuvent de manière exceptionnelle être classées par les établissements en tant que DASRI pour des patients

placés en précautions complémentaires.

**Les flacons de médicaments sont-ils des DASRI ?**

Les flacons de médicaments ne sont pas des DASRI par nature. Ils peuvent se retrouver dans les DASRI s’ils sont souillés ou utilisés par des patients en

Précautions complémentaires.

Par ailleurs les DASRI sont incinérés et non pas compostés. Ainsi il n’y a pas de ruissellement des eaux de pluie sur les flacons et pas de contamination des nappes phréatiques par les médicaments.

C’est pourquoi, à ce jour, on continue à les mettre dans les DASRI

**Les lingettes pour nettoyer le sol sont-elles des DASRI**

Les lingettes ne sont pas des DASRI par nature. Elles peuvent se retrouver dans les DASRI si elles sont souillées par des agents biologiques à risque .**DASRI ?**

**Les corps des seringues sont-ils des DASRI ?**

Les corps de seringues ne sont pas des DASRI par nature. Il est recommandé, dans les protocoles des établissements, de les classer dans les DASRI pour

des raisons psycho-émotionnelles.

**Les plateaux de soins sont-ils des DASRI ?**

Les plateaux de soins ne sont pas des DASRI par nature. Ils peuvent se retrouver dans les DASRI s’ils sont souillés par des produits biologiques à risque. En revanche, les haricots sont en général souillés (compresses…) et peuvent être classés dans les DASRI.

**Les sacs poubelles dans les cabinets de toilette sont-ils des DASRI ?**

Les sacs poubelles ne sont pas des DASRI par nature. Ils peuvent de manière exceptionnelle être classés par les établissements en tant que DASRI si utilisés pour des patients placés en isolement.

**Comment mesure-t-on le délai entre la production et l’élimination des DASRI ?**

Il s’agit, au sens strict des textes, du délai entre le moment auquel le DASRI est produit et son élimination. Ceci signifie donc que les temps de conservation dans le local de production, puis dans les locaux intermédiaires, les temps de transport, et les temps de prise en charge par l’entreprise chargée de l’incinération sont compris dans ce délai. Dans la pratique il est souhaitable d’évacuer très vite les DASRI des unités qui les produisent (une fois par

jour, si possible, dès que les 100 kg hebdomadaires sont atteints dans l’établissement) et de faire en sorte que les délais d’entreposage intermédiaire soient inférieurs à 24 heures.

**Quelle taille doit avoir les lieux d’entreposage?**

La taille des lieux d’entreposage doit être adaptée à l’activité des unités de soins qui y sont rattachées et à la logistique (un ou plusieurs enlèvements par jour).

**Peut-on collecter les OM et les DASRI en même temps ?**

Il n’est pas interdit de collecter plusieurs natures de déchets en même temps. En revanche, si un sac de DASRI s’éventre, toutes les OM du roll / GRV deviennent alors DASRI.

Dans la pratique, il n’est en général pas recommandé de les transporter, même provisoirement, dans un même contenant.

**Qui est responsable des déchets ? Qui est le producteur ?**

Le responsable de la bonne élimination des déchets est le directeur de l’établissement. La traçabilité des déchets est donc un élément important pour

l’établissement producteur, dans la mesure où elle lui permet de prouver qu’il a pris les dispositions nécessaires pour remplir correctement ses obligations.

En cas d’incident, l’exploitation de ces données permet de rechercher les solutions possibles avec les parties concernées.

Par ailleurs, afin de maîtriser la bonne application des dispositions internes et des protocoles établis dans l’établissement de soins ou de les faire évoluer, il est possible de faire des campagnes de relevés de poids et de volumes des déchets collectés dans les différentes filières, à la sortie des principales unités

productrices, et de surveiller les zones géographiques pour lesquelles les circuits sont parfois mal séparés.

**Y a-t-il une réglementation particulière concernant les circuits internes de DASRI ?**

Non, à partir du moment où les DASRI sont dans des

emballages fermés. Sauf exception, il n’est donc pas

interdit de faire passer des déchets emballés dans les

moyens de transport verticaux (ascenseurs, monte charges).

La désinfection et le nettoyage doivent être

prévus, en particulier en cas d’accident ou de fuite (cf.

par analogie les problèmes de transport routier).